AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE BROMONT

CONCERNANT L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS 2027-2028-2029

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière par intérim de la Ville de Bromont :

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c-19), le conseil municipal de la Ville de Bromont tiendra une séance extraordinaire le lundi 30 novembre 2026, à 19 heures, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 88, boulevard de Bromont à Bromont, pour l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2027, 2028 et 2029.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations 2027, 2028 et 2029.

La séance extraordinaire sera diffusée en Facebook Live sur la page officielle de la Ville de Bromont et en direct sur la chaîne YouTube de la Ville. Elle pourra également être visionnée en différé à l'adresse suivante : bromont.net/ville/vie-democratique/seances-du-conseil

Bromont, ce 19e jour du mois de novembre 2026.

La greffière par intérim,

Marie-Pier Therrien, avocate
Greffière par intérim